



Compte-rendu de la réunion plénière de la CLI du 2 octobre 2018

Validé en CLI du 7
décembre 2018.

Secrétariat général
Conseil départemental du Finistère
Direction de l'Aménagement, de l'agriculture, de l'eau
et de l'environnement (DAAEE)
32 boulevard Duplex - 29 196 QUIMPER Cedex
02 98 76 26 61
cli-monts-arree@finistere.fr
<http://www.finistere.fr/cli-monts-arree>

**REUNION DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION AUPRES DE
L'INSTALLATION NUCLEAIRE DE BASE DES MONTS D'ARREE
2 octobre 2018 - Quimper**

Armelle HURUGUEN, Présidente de la Commission, ouvre la séance à 17h30, elle excuse l'ASN qui ne sera pas présente et passe la parole à Jacques BRULARD pour faire l'appel en nommant les présents, excusés et pouvoirs.

Le quorum étant atteint, elle présente l'ordre du jour :

1. Validation du compte rendu de la réunion de juillet et nouvelles propositions d'organisation
2. Validation de l'organisation de la réunion publique du 7 décembre
3. Présentation de l'actualisation 2017 des outils de suivi par l'ACRO : tableau de bord et grille de lecture
4. Actualité du site et avancement des travaux par l'exploitant
5. Questions et informations diverses

I - Validation du compte rendu de la réunion de juillet et nouvelles propositions d'organisation

1. Compte-rendu réunion du 5 juillet

Armelle HURUGUEN demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la réunion du 5 juillet.

Michel MARZIN demande à faire préciser les termes de son intervention sur la relation entre les doses reçues et l'effet mortifère.

Comme il n'y pas d'autre remarque, l'assemblée passe au vote de la validation de ce document :

✓ **Vote à l'unanimité**

2. Communiqué aux communes suite à la réunion du 5 juillet

Armelle HURUGUEN rappelle que suite aux idées émises par les participants à la réunion publique de novembre 2017, le Bureau a validé la proposition de transmettre dans les jours qui suivent chaque réunion plénière, un communiqué aux communes proches du site nucléaire pour informer les habitants du territoire via notamment les bulletins municipaux. Elle demande l'avis des communes sur le communiqué qui a été transmis après la réunion de juillet.

Alexis MANACH Brennilis informe que la proposition a été insérée en totalité dans le bulletin du mois d'Août. Il fait remarquer qu'il est en effet difficile de le modifier ou de le raccourcir pour des béotiens.

Plusieurs élus proposent de transmettre un communiqué un peu plus court mais soulignent que l'idée est à poursuivre.

3. Retour sur les suites média de la réunion de juillet

Armelle HURUGUEN souhaite ensuite faire un retour sur les suites média de la réunion de juillet. En effet, l'exploitant et les élus du territoire ont exprimé leur mécontentement suite aux propos tenus par un membre de la CLI dans l'émission en Breton « An toal lagat » de France3. La traduction en français a été la suivante : « le problème c'est le rejet de déchets dans le lac ».

Jean-Yves CRENN intervient pour préciser que d'habitude il ne vient pas aux réunions de la CLI puisque la communauté de communes est représentée par son Président. Cependant, il a décidé de venir aujourd'hui après avoir visionné le reportage. Le message rapporté est une complète remise en cause de la qualité de vie que l'on essaie d'avoir sur le territoire. Il est Maire d'une commune où les enfants vont au bord du lac. En tant que Président de la communauté de communes durant 2 mandats, il a toujours défendu la qualité de l'eau comme étant une des priorités avec le bocage et l'environnement. Il aimerait savoir sur quoi sont fondés ces propos d'autant que des milliers d'habitants sont concernés. Pour mémoire, il rappelle que suite à un communiqué de presse paru il y a 2 ou 3 ans et qui laissait des doutes sur la qualité de l'eau, on a passé des années à rejeter des propos qui rapportaient que les poissons du lac avaient 4 pattes.

Jean CUCCINIELLO a également réagit au sous-titrage, comme il ne parle pas breton. Il peut affirmer qu'il n'y a pas de rejets ni de déchets radioactifs, chimiques, liquides dans le lac. EDF n'a pas d'autorisation de rejet liquide. Il y a seulement une restitution au milieu des eaux de nappe pompées. A la suite de la parution de l'émission, il s'est tourné vers le Président de la communauté de communes et a proposé d'aller voir la personne qui s'est exprimée devant la caméra avec les acteurs de sa commune. Il ajoute que toutes ces questions concernant le pompage de la nappe sont abordées en CLI et connues des gens qui ont participé à ce reportage.

Eric PRIGENT a découvert ce propos et échangé avec Gérard Guen, d'abord puisqu'il a été présenté en tant qu'adjoint de Botmeur. Il a accepté la proposition d'EDF de présenter devant le Conseil ce qu'il en ait réellement. Les propos de Gérard Guen n'engagent que lui. Cependant n'étant pas bretonnant, il s'agit peut-être d'un problème de traduction. Il a invité tout le monde à venir à la prochaine réunion publique pour en savoir davantage.

Michel MARZIN explique que le mot employé était « loustoni » qui veut dire que l'on rejette des « choses sales ». Sur ce sujet, il a demandé des explications à l'IRSN qui a accepté de donner une réponse qu'il n'a pas encore reçue. Il ajoute que lui aussi est attaché à ce paysage des monts d'Arrée et que durant la période de fonctionnement, il n'y a pas eu de rejet dans le lac, le personnel faisait attention. L'irradiation mortifère varie avec le carré de la distance. Dans le cas de l'ingestion, la distance est de zéro. Il souhaite savoir à quelle dose il pourrait y avoir mort d'embryon. Ce que l'on rejette dans le lac c'est 7 fois la teneur de l'eau de mer. L'ASN impose une limite réglementaire à 10Bq. Le Canada a sorti un livre blanc sur le sujet et a divisé la dose limite. On dit que cela coûte trop cher de diminuer encore plus mais combien coûte une vie humaine. Les analyses sur les poissons montrent que l'on est dans les normes. Mais ce n'est pas de l'eau propre. Il rappelle le reportage d'un journaliste qui a proposé au Technicien du CEA qui disait que l'eau est propre de la boire et il ne l'a pas bu.

Jean CUCCINIELLO prend note que « chose sale » a été traduit par déchet. Il serait intéressant de préciser ce qu'est un déchet. Il note que M. MARZIN reconnaît qu'il n'y a pas eu de rejet durant le fonctionnement de la centrale.

Michel MARZIN indique que la limite de détection du tritium peut aller jusqu'au centième ou millième de Bq. C'est donc possible d'améliorer la précision des mesures.

Jean-Jacques LOHEAC souhaite parler du chenal de rejet qui a été décontaminé, cependant il dit qu'entre ce que dit l'exploitant et la réalité il y a un décalage. Gérard Guen s'est sans doute un peu avancé. Mais le collège des associations n'est pas d'accord avec ce seuil qui reste élevé. Il est important d'avoir une meilleure détection, puisque qu'il s'agit d'un rejet de plusieurs milliers de m³. Concernant, l'article de l'observateur, il informe que les associations ont bien participé et que le journaliste a bien essayé de joindre la mairie mais n'a sans doute pas réussi en raison d'une panne de réseau en mairie.

Alexis MANACH confirme qu'il n'a pas été contacté.

Jean-Jacques LOHEAC précise que Gérard Guen est cité dans l'article mais il n'a pas participé. L'article mentionne que la baignade est interdite, cependant c'est sans doute à cause du barrage.

Alexis MANACH indique que déjà quand il était petit le panneau était là. Cela fait des décennies que l'on s'attache à faire vivre ce territoire. Le plan d'eau a le statut de grand lac intérieur, ce qui montre une reconnaissance de la qualité du milieu pour la pêche. Le nombre de touriste reste le même sur Brennilis. Ce type de publicité crée un préjudice au niveau local.

Armelle HURUGUEN conclut en condamnant les messages et ce qu'ils induisent pour le territoire et rappelle qu'en effet chacun est responsable des propos qu'il tient. C'est une tâche complexe que d'expliquer des choses difficiles à comprendre. Les retours médiatiques de cette sorte n'aident pas à clarifier le message.

4. Organisation des réunions

Armelle HURUGUEN dresse le constat suivant : des réunions de plus en plus longues, des moyens humains important mobilisés sur les comptes rendus, etc... La façon dont s'est déroulée la dernière réunion n'a pas satisfait la majorité des participants.

Le bureau a réfléchi à des pistes d'amélioration, à débattre avant d'être soumises ultérieurement au vote:

1 - Tout d'abord, le bureau se propose de rencontrer le collège des associations (le 29/10 à 16h) pour aborder ces points et discuter des attentes du collège.

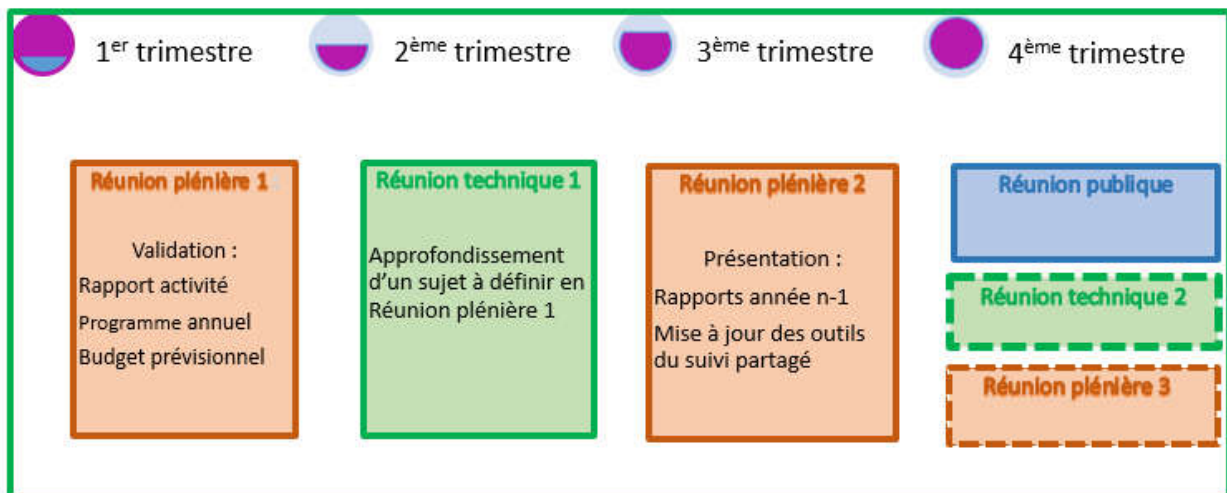
2 – ensuite le bureau propose des modifications dans l'organisation des réunions :

Jacques BRULARD annonce qu'il est proposé de discuter aujourd'hui des propositions pour ensuite les soumettre au vote en fin d'année.

- **Enregistrer les débats de la réunion plénière** (chaque personne devra veiller à se nommer avant de parler)
- **Remplacer le compte-rendu dans sa forme actuelle (plus de 13 pages) par un relevé de décision**
- **Décider d'une durée maxi de chaque point à l'ordre du jour**
- **Préciser au verso de l'ordre du jour « l'objet des débats » ou « l'attendu » de la discussion** (à reprendre dans le Relevé de décision)
- **Evolution des contenus** : Aujourd'hui une évolution serait peut être nécessaire pour ne pas faire des réunions « fleuve ». Le bureau a réfléchi à faire évoluer les diaporamas pour sortir de la présentation des rapports et venir sur des sujets techniques. Cependant cela nécessiterait une **autre organisation** pour avoir communication des présentations bien en amont de la réunion pour pouvoir les transmettre à l'ACRO pour retirer les questions et rester sur l'essentiel.

Une autre idée serait de mettre en place des **réunions techniques** (1 à 2 par an) pour débattre et approfondir des sujets comme les réponses aux lettres de suite, les modalités de l'enquête publique, la radioprotection, le suivi du tritium, une étape particulière du chantier de démantèlement, etc.... les membres de la CLI seraient libres d'assister à ces temps d'échange en fonction de leur disponibilité. Cela permettrait de réduire la durée des réunions plénières et peut-être leur nombre.

Proposition de planning annuel :



Armelle HURUGUEN précise qu'il s'agit d'une proposition du bureau, qui par ses échanges a permis d'ajouter les expériences de chacun en matière de tenue de réunion. La préoccupation principale est que chacun se trouve bien autour de cette table pour débattre.

Alain-François CALDERON rappelle qu'il fait partie des associations qui étaient là avant la création de la CLI. Il est favorable à l'enregistrement et la mise en ligne des débats. Il fait remarquer que malheureusement les exposés de l'exploitant ne nous informent pas puisqu'il fait uniquement de la communication. L'exploitant demande toujours une validation supérieure à ce qu'il a le droit de le dire. Il propose que les exposés soient transmis en amont de la réunion aux membres de la CLI. Ainsi, la réunion laisserait pleine place aux échanges et questions sur le sujet. Il signale par ailleurs qu'un journaliste a demandé à faire un tour des installations et qu'il n'a pas pu le faire [EDF précise que Le journaliste du *Nouvel Observateur* a contacté le site de Brennilis le jour de sa venue et a formulé le souhait de visiter les installations dans les 48h. Au vu des délais trop courts pour respecter les procédures mises en place dans le cadre de l'application du plan vigipirate, les équipes du site de Brennilis lui ont alors proposé une autre date pour visiter les installations. Le journaliste n'étant sur place que 48h il a décliné la proposition.]

Armelle HURUGUEN fait observer que M. Calderon fait preuve d'une certaine constance dans ces propos puisqu'il avait déjà formulé la même remarque en juillet. C'est important de travailler sur le fait de communiquer ou d'informer, le rôle de la CLI étant bien d'informer. Ce travail est à faire y compris sur la forme des documents avec certainement un équilibre à trouver. Les présentations doivent nous permettre d'arriver au même niveau d'information.

II Validation de l'organisation de la réunion publique du 7 décembre

Armelle HURUGUEN rappelle que les précédentes réunions publiques ont permis d'expérimenter différentes formes de réunion mais également de jours de la semaine puisque en 2015 il s'agissait d'un jeudi, en 2016 un mercredi et un lundi en 2017. Elle propose que l'on maintienne la date du 7 décembre qui tombe un vendredi. Concernant le contenu, elle propose que l'ANDRA puisse intervenir pour présenter la manière dont sont gérés les déchets radioactifs. L'ANDRA pourrait être présente dès la réunion plénière du 07 décembre puis resterait pour la réunion publique. Jean Cucciniello précise que cela s'est fait au sein de la CLI de St-Laurent-des-eaux. L'ANDRA s'était déplacée pour expliquer la gestion des déchets radioactifs et permettre au public de bien comprendre les règles imposées, les exigences.

✓ **Les membres de la CLI valide cette proposition.**

Françoise RICHARD présente la proposition de déroulé de la réunion publique :

1 – Ludo Quizz

2- Table ronde : avancement des travaux / prochaine étape du démantèlement / question des déchets

3 – Proposition d'Idées pour 2019 : réflexion participative sur l'avenir du site

Concernant ce 3^{ème} point, **Armelle HURUGUEN** indique que cela s'organiserait en lien avec les élus du territoire.

Jacques BRULARD précise que cette proposition est faite pour répondre à la volonté permanente d'associer la population et que cela s'inscrit dans la durée sur la période d'étude du démantèlement complet. Il est proposé d'organiser les choses en différents temps. Tout d'abord, une conférence qui permettrait de rentrer dans le sujet avec la présentation d'expériences de devenir de friches industrielles, pas forcément nucléaires dans l'idée d'appréhender ce qui peut se faire.

Ensuite, soit on s'arrête là, soit on organise un 2^{ème} temps en associant des écoles d'architecture pour identifier ce que pourrait devenir le site. On pourrait aller plus loin en associant la population pour qu'elle réfléchisse en étant accompagnée d'experts, pour produire une réalisation montrant leur vision de l'avenir. Le Conseil architecture environnement (CAUE) serait associé à l'équipe projet. Au préalable, la définition du périmètre d'étude sera à confirmer avec l'exploitant.

Ce projet est au stade de la réflexion, on part d'une page blanche. La question est de savoir si la population serait prête à répondre présent, les élus se faisant le relai pour que la population adhère à la démarche, confirmant, comme rappelé en début de réunion, tout l'attachement pour ce territoire.

Stéphane LE BOURDON souhaite partager le ressenti du public présent lors de la réunion de 2015. Le public s'est déplacé pour avoir des réponses. Et les gens n'avaient pas pu s'exprimer car la parole avait été captée par quelques-uns. Il est important que les gens puissent s'exprimer et poser leur question.

✓ **Les membres de la CLI valide la proposition de déroulé**

III – Présentation de l'actualisation 2017 des outils de suivi par l'ACRO : tableau de bord et grille de lecture

Mylène JOSSET rappelle les objectifs de la grille de lecture et du tableau de bord pour inciter les membres de la CLI à s'y référer.

1. Grilles de lecture

Objectif : Favoriser la compréhension et l'interprétation des données issues de la surveillance réglementaire (et autre) du site des Monts d'Arrée :

- Pouvoir les situer par rapport aux limites réglementaires,
- Pouvoir les appréhender en se référant à ce qui est communément mesuré dans l'environnement de Brennilis.

Ce travail nécessite l'accès régulier par la CLI aux résultats de mesures réalisées réglementairement dans l'environnement et un état des lieux de la situation environnementale autour du site nucléaire des Monts d'Arrée (Bilan des connaissances relatives au niveau de la radioactivité dans l'environnement des Monts d'Arrée à partir de l'examen des études radioécologiques et résultats de la surveillance réglementaire (ACRO, 2011)).

La grille de lecture se compose d'une fiche de présentation et de 12 chapitres concernant l'année considérée (2 fiches de synthèse et une fiche pour chacun des 12 compartiments suivis)

Mylène JOSSET prend l'exemple de la surveillance des eaux rabattues pour présenter les résultats en écho aux discussions du début de réunion. (*Fiche 7A06 - résumé de la période examinée : Dans les eaux de nappes rabattues dans le lac Saint-Michel, aucune valeur inhabituelle n'est notée autant pour le tritium, le Cs-137, le Co-60 que l'indice bêta global. De même, jamais l'un des seuils réglementaires n'est dépassé.*)

Dans l'environnement, les valeurs courantes se situent entre 1 et 4 Bq/L. La limite de détection communément définie est de 5Bq/litre mais nécessite une période de mesure assez longue. Dans le cadre de la surveillance hebdomadaire, le temps de comptage est moins long. Concernant les résultats de tritium, on ne note pas de valeur inhabituelle (le seuil a été fixé à 7Bq/l compte tenu des limites de détection). Le seuil réglementaire est lui à 10Bq/L. C'est bien de pouvoir améliorer la limite de détection même si cela demande plus de temps de comptage. Bien que l'on note une amélioration en 2017, EDF a encore la possibilité de gagner en précision.

En résumé pour la période examinée (4000 mesures compilées), on note :

- Un dépassement de la plage des valeurs habituelles concernant la mesure en continu du rayonnement gamma ambiant à la station Brennilis les 1er et 2 juillet. Ce pic peut être dû à un dysfonctionnement, puisque le rayonnement gamma ambiant proche du site et à distance du site ne présente pas de mesure inhabituelle. On peut poser la question à l'exploitant sur cette hausse.
- une valeur inhabituelle concernant l'indice bêta global des eaux de pluie collectées entre le 1er et 15 avril. Sur les autres mois, il n'y a pas de valeur inhabituelle.

Ces valeurs restent toutefois en dessous des limites réglementaires.

Pour le tritium dans les eaux de pluie, il n'y a pas de valeurs inhabituelles. On note une amélioration de la limite de détection plus basse que celle des années précédentes.

Les autres résultats de la surveillance restent en deçà des critères fixés dans les grilles pour chaque compartiment et chaque paramètre étudiés. Ces critères ont été posés pour voir s'il est nécessaire de demander des informations complémentaires à EDF.

Jean CUCCINIELLO indique qu'il n'a pas regardé d'où cela pouvait provenir puisque cela reste des doses très faibles.

Mylène JOSSET poursuit en citant les données manquantes (ou en attente) surtout à cause de délai d'analyse

- Tritium (HTO et TOL) et carbone-14 dans le couvert végétal,
- Emetteurs gamma, tritium (HTO et TOL) et carbone-14, dans les denrées cultivées,
- Carbone-14 dans le lait,
- Emetteurs gamma dans les sédiments et végétaux aquatiques.

Concernant le suivi de l'année 2016, toutes les données ont été transmises par l'exploitant. Cependant les commentaires de l'année 2016 sont toujours d'actualité :

Il serait intéressant que la recherche du tritium dans le couvert végétal effectuée à 3,4 km du site (Roz an Eol) puisse être réalisée sur un site plus rapproché (site AS1 situé à Brennilis)

Même chose concernant les sédiments de l'Ellez en aval du site et également ajouter la mesure du tritium (TOL) et C-14 pour cette matrice.

- Quid des résultats de la surveillance radiologique des eaux souterraines au droit de l'ensemble des piézomètres présents sur le site ? Ces mesures sont faites hors surveillance réglementaire mais permettraient de compléter la connaissance sur le site.

2. Tableau de bord

Mylène JOSSET finit en présentant rapidement le tableau de bord et tous les éléments que l'on peut y trouver. Elle précise qu'il est intéressant d'y revenir régulièrement.

ECHANGES

Pierre COLAS explique que quand le lac était très bas, il a observé une zone de sédimentation à environ 100m du rejet du canal de rejet. Il demande s'il ne serait pas intéressant de faire des analyses sur les sédiments accumulés.

Jean CUCCINIELLO informe que les eaux rabattues respectent les critères de mise en suspension de matières.

Armelle HURUGUEN s'interroge sur la faisabilité technique d'un prélèvement.

Pierre COLAS indique qu'il y a environ 5m de fond. C'est faisable d'aller prélever les végétaux que l'on ne retrouve pas ailleurs dans le lac

Jean CUCINIELLO propose de faire un prélèvement l'année prochaine après échange avec l'ACRO sur les modalités techniques.

Pierre COLAS rappelle que dans le cadre de la campagne complémentaire de suivi, l'ACRO avait proposé qu'il y ait un suivi sur le point en aval direct du site où une situation de contamination de l'environnement avait été détectée [*marquage de la centrale encore visible aujourd'hui dans les berges de l'Ellez à des niveaux proches de ceux qui pouvaient être observés en 2002 par l'IRSN. Ces traces de radioactivités artificielles certes s'ajoutent à la radioactivité naturelle mais ne peuvent, à ces niveaux, accroître de façon mesurable le rayonnement ambiant naturel, (voir présentation de l'ACRO du 25/04/2017 sur les résultats de la campagne complémentaire d'octobre 2016).*]

Mylène JOSSET confirme qu'il est intéressant de faire un prélèvement de sédiment sur l'Ellez au point le plus proche du site. Sur le lac, il faut étudier comment cela peut se faire.

Michel MARZIN demande s'il y a une variation du tritium en sortie de la cheminée précisant que ce tritium viendrait de la cuve du bloc réacteur. C'est un sujet qui inquiète les associations. Il souhaite aussi savoir si le comportement du tritium dans l'environnement présente des possibilités de reconcentration.

Mylène JOSSET présente le graphique des rejets de tritium sur les 4 dernières années (voir grille de lecture 1A). Concernant la deuxième question, elle précise que le tritium libre dans la biosphère se met à l'équilibre avec le milieu ambiant. Le comportement du tritium dépend de sa forme physicochimique. Si sa forme est organiquement lié ou lié dans l'effluent rejeté, il pourrait y avoir un phénomène de concentration. Actuellement, il y a toujours de la recherche pour approfondir ce sujet.

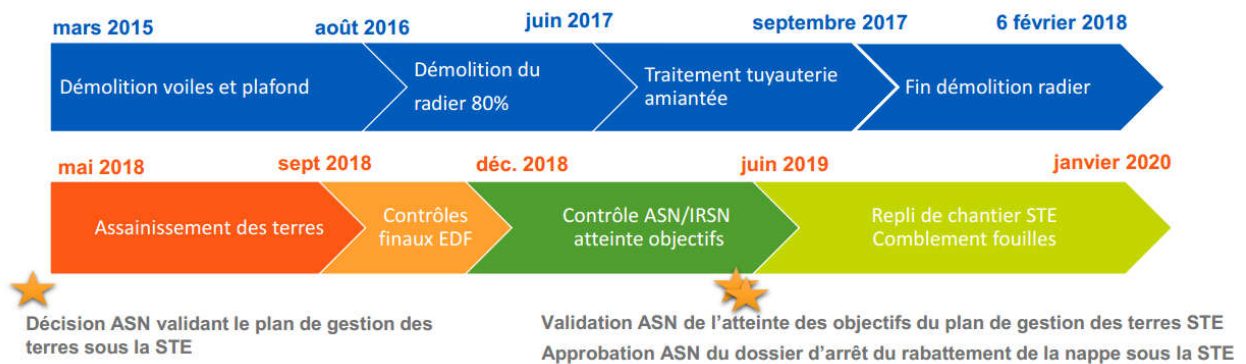
IV - Actualité du site nucléaire et avancement des travaux par l'exploitant

1. Avancement des travaux sur l'assainissement des terres sous le radier de la station de traitement des effluents

L'excavation des terres s'est terminée en septembre, le dernier bigbag a été conditionné. Au mois d'octobre, démarrent les contrôles finaux qui vont durer 3 mois. Ensuite, l'ASN sollicitera l'IRSN pour vérifier l'atteinte des objectifs.

Le 2ème jalon concerne l'approbation du dossier d'arrêt du rabattement de la nappe.

Dans le cadre de la préparation du démantèlement complet, des travaux préalables au prélèvement dans le bloc réacteur (échafaudage de la face Est de la cuve) ainsi que des travaux de sécurisation et désamiantage sont en cours.



2. Demande administrative en cours :

- Dépôt de la demande de démantèlement complet le 24 juillet 2018
- Le processus d'instruction se met en place avec le Ministère qui s'appuie sur les 2 autorités nucléaire et environnement. Les opérations ne pourront commencer qu'après obtention de l'autorisation. Comme pour l'assainissement des terres, EDF proposera à la CLI la constitution d'un groupe de travail pour présenter le dossier en avance de phase
- Prélèvement dans le bloc réacteur (BR) : Attente de la Décision sur le dossier d'option de sûreté déposé le 21 août 2017, le dossier de sûreté a été transmis le 24 mai 2018.
 - Demande d'arrêt du rabattement de nappe : transmis fin juin 2017. L'instruction est prorogée jusqu'en décembre 2018. De même, EDF présentera le dossier à la CLI avant la consultation du public.
 - Demande de déclassement du hangar à déchets : transmis le 26 juillet 2018. Il ne reste plus que les structures à démonter.
 - Demande de prolongation du délai du décret de démantèlement partiel : transmis le 19 juillet 2018
 - Dossier d'orientation du Réexamen de Sûreté à déposer pour fin 2019 (à renouveler tous les 10 ans au regard de l'évolution de la réglementation) : Méthodologie générale pour réaliser le réexamen d'ici fin 2019. Avis ASN transmis en décembre 2017.

3. Actualité du site : En matière de sécurité, de radioprotection, des demandes administratives en cours et d'information du public

En matière de Sûreté :

- 1 événement significatif de niveau 0 sans importance sur la sûreté (la CLI a été informée) EDF a 2 mois pour remettre un rapport qui sera présenté à la prochaine CLI.
- Suite à une précédente inspection, EDF avait pris l'engagement de réaliser un exercice hors-heures ouvrées. Il a été réalisé le 30 juillet 2018
- Inspection de l'ASN Paris du 2 août 2018 : sur le thème d'une Visite générale et point sur les chantiers de démantèlement.

En matière de Radioprotection

- Pas d'événement significatif depuis la dernière CLI
- Un exercice décontamination organisé par les infirmiers du site pour préparer le chantier sur la tuyauterie à sécuriser.
- Dosimétrie faible : 1,521 mSv pour environ 70 salariés depuis janvier 2018 (Limite réglementaire annuelle : 20 mSv par salarié).

En matière de Sécurité

- zéro accident depuis la dernière CLI et près de 2 ans sans accident avec arrêt
- des formations pour l'amélioration continue : Formation IFOPSE (Formation pendant 2 jours pour les pompiers sur la façon de réagir. Adoption du même schéma que les pompiers pour avoir une vision globale de la situation avec un langage qu'ils comprennent. Point important pour être plus efficace). Sensibilisation des équipes locales d'intervention (ELI) pour préparer le chantier de sécurisation et de désamiantage
- 8 exercices ELI depuis le début de l'année.

En matière d'Environnement

- Pas d'événement significatif environnement depuis la dernière CLI
- Les indicateurs environnementaux sont consultables en ligne : edf.fr/brennilis
- Organisation d'une journée environnement sur le thème de la surveillance de l'air, sur les gestes écologiques et sur la faune aux abords de la centrale

4. Activité d'exploitation

En 2017, un exercice sécurité (ES) sur une tuyauterie a fait l'objet d'un traitement avec un dispositif particulier. Un essai à blanc a été réalisé avec un chantier Ecole dans les locaux de Cherbourg, testant le port d'une tenue en plomb sur l'ensemble du corps. Le bilan de l'intervention est le suivant : bilan dosimétrique de l'intervention : 0,711 mSv / bilan dosimétrique de la surveillance : 0,164 mSv.

5. Relations au territoire

- EDF développe une démarche proactive pour informer et cela retient l'intérêt des visiteurs (2 757 visiteurs à fin août 2018 dont 625 scolaires / 19 sessions d'animation pour 306)
- Des échanges privilégiés sont mis en place avec des publics dédiés : Madame la Sous-préfète de Châteaulin est venue visiter le site / Restitution de l'étude des étudiantes de l'ENSP
- En août, EDF a reçu une question de l'association « sortir du nucléaire ». EDF a l'obligation de répondre dans les 2 mois, le délai a été tenu. La lettre de réponse sera sur le site EDF dès demain.

Synthèse

- ➔ Les opérations nucléaires du démantèlement partiel sont réalisées
- ➔ Le dossier de démantèlement complet est déposé
- ➔ L'exploitation et les travaux préparatoires au cœur des activités du site

ECHANGES

Tugdual TANQUEREL informe qu'il a fait une analyse des événements significatifs et des lettres de suites depuis 2000. Il conseille à chaque membre de la CLI de lire les lettres de suite de l'ASN. Elles donnent une image différente de ce qu'EDF vient de donner. Par exemple la lettre de suite issue du contrôle postérieur à l'incendie, faisait état d'améliorations à faire.

Jean CUCCINIELLO renvoie aux conclusions du bilan fait par l'ASN pour l'année 2017.

Tugdual TANQUEREL note en effet que ce bilan annonce que c'est globalement satisfaisant. Mais quand vous constatez qu'un dosimètre n'est pas actif, et autres remarques, on ne peut pas dire que c'est satisfaisant mais plutôt médiocre.

Armelle HURUGUEN propose que sur la question des lettres de suite et du suivi des lettres de suite, on demande à l'ASN de compléter ses réponses. En effet, si on peut considérer qu'il n'y a pas d'amélioration sur les mêmes points, c'est problématique. On pourra organiser cette discussion avec l'ASN et faire une lecture partagée des lettres de suite.

VIII – Questions et informations diverses :

- **Visite d'une délégation de la CLI de Nogent-sur-Seine les 30 et 31 octobre à Brennilis** : une rencontre entre les membres des 2 CLI est envisagée le mercredi 31 matin avant le départ de la délégation de Nogent-sur-Seine (10h salle polyvalente de Brennilis). Armelle HURUGUEN propose aux membres de la CLI qui le souhaitent d'être présents.
- **ANCCLI : le GPDEM (Groupe permanent sur les questions du démantèlement des centrales)**, groupe auquel participe la CLI de Brennilis et le GPMDR (Matières et Déchets Radioactifs), se sont réunis à Paris en septembre. La présidente de la commission particulière du débat public, Mme AHREL DUTIROU, a présenté le débat public et les attentes vis à vis des contributeurs, lors de cette réunion. En fin d'année se tiendra **le débat public relatif au Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs, dit "PNGMDR"**. La contribution de l'ANCCLI est attendue. Le groupe a aussi travaillé à la rédaction d'un cahier d'acteur, et pose une question à transmettre aux CLI pour qu'elles identifient

des sujets techniques controversés et qu'elles fassent parvenir à l'ANCCLI les thèmes qu'elle considère prioritaires.

Michel MARZIN, présent à la réunion du GP, informe qu'un groupe de travail s'est mis en place pour recueillir ces questions.

Armelle HURUGUEN souligne que cela va dans le sens de la proposition d'organisation de réunion technique dans le cadre du fonctionnement de la CLI. Mais il sera peut-être difficile de le mettre en place dans le cadre de cette sollicitation.

Michel MARZIN précise que les réponses sont attendues avant la fin de l'année période à laquelle doit se tenir la concertation. Il propose de partir de l'avis de la CLI sur l'assainissement des terres sous la station de traitement des effluents (STE), notamment la controverse sur l'enlèvement de la contamination sous la STE qui pourrait faire partie des débats que l'on souhaiterait approfondir. Lors de la tenue du GP, il est peu intervenu. L'ANDRA était présente. Actuellement, il existe un débat sur les déchets de très faible activité (TFA) puisque le site de Morvilliers est quasi plein. Il estime que l'on jette tout et n'importe quoi dans ces TFA (des tables, ...) et que ces déchets pourraient être traités autrement.

Jean CUCCINIELLO répond qu'ils ont fait un contrôle autour des échangeurs et les résultats étaient conformes à ce qui est exigé par l'ANDRA pour être entreposé en terre.

Michel MARZIN ajoute par ailleurs que la Présidente de la commission particulière du débat public souhaite connaître les dates des réunions publiques des CLI pour participer à une ou deux réunions dans la mesure de ses disponibilités.

Armelle HURUGUEN confirme que c'est avec plaisir que nous accueillerons la Présidente du débat public. La date de la réunion de la CLI des monts d'Arrée peut donc être transmise via l'ANCCLI.

Armelle HURUGUEN propose de remettre une seconde fois le point sur la présentation du document « questions/réponses » à une réunion ultérieure. Elle clôt la séance à 20h.

Dates de réunion :

<u>Plénières</u>		<u>Bureau de la CLI</u>
Vendredi 7 décembre – Brennilis - salle polyvalente	14h - plénière 17h30 - Réunion publique	Mardi 16 octobre à 17h

Membres de la CLI présents :

Mme Armelle HURUGUEN, Vice-Présidente du Conseil départemental, Présidente de la Commission Territoires et Environnement, Présidente de la CLI
M. Georges LOSTANLEN, Conseiller départemental
Mme Françoise PERON, Vice-Présidente du Pays de Centre Ouest Bretagne
M. Stéphane LE BOURDON, Conseiller départemental
M. Bernard GIBERGUES, Conseiller départemental
M. Alexis MANAC'H, Maire de Brennilis
M. Pierre COLAS, Conseiller municipal, Maire de Loqueffret
M. Patrick ROUDOT, Conseiller municipal de Lannédern
M. Hervé QUERE, Adjoint au maire Saint-Rivoal
Mme Mariannick MOISAN KERGOAT, Adjointe au maire de La Feuillée
M. Eric PRIGENT, Président de Mont d'Arrée Communauté
M. Tugdual TANQUEREL, association Bretagne Vivante - SEPNB
M. Xavier GREMILLET, Groupe Mammalogique Breton (GMB)
M. Alain François CALDERON, Eau et Rivières de Bretagne
M. Jean-Jacques LOHEAC, Eau et Rivières de Bretagne, suppléant
M. Pascal JEANNIN, représentant le Président de l'UD-CLCV
M. Michel MARZIN, Agir pour l'environnement et le développement durable
Mme Bernadette LALLOUET, association Vivre dans les monts d'Arrée
M. Olivier DEPLACE, union départementale de la CFDT du Finistère
M. Yannick DOUAUD, union départementale de la CFTC
M. Jean Yves CRENN, Pays du Centre Ouest Bretagne
Docteur Philippe BIETRIX, Ordre national des médecins
Docteur Patrick FABRY, Conseil régional de l'ordre des pharmaciens

Pouvoirs :

M. Richard FERRAND, Député du Finistère
M. Yves TALLEC, Conseiller municipal de Loqueffret
M. Gérard GUEN, adjoint au Maire de Botmeur
M. Vincent VIGOUROUX, Adjoint au Maire de Brasparts
Mme Marie-Line BOLLORE, adjointe au Maire de Plonévez-du Faou
Docteur Loïc LEBON, Conseil régional de l'Ordre des vétérinaires

Absents :

M. Olivier LE BRAS, Conseiller régional de Bretagne
M. André CROCQ, Conseiller régional délégué à la transition énergétique
Mme Sandrine MOCAËR, Conseillère Municipale de Brennilis
Mme Anne-Marie FERELLE, Conseillère municipale de Huelgoat
M. Guy RANNOU, Maire de Plonévez du Faou et représentant la Communauté de communes de Haute Cornouaille
M. Patrick FER, union départementale de la CGT du Finistère
Mme Marie LENNON, union départementale force Ouvrière du Finistère
M. Bernard MENEZ, Chambre d'agriculture du Finistère
M. Roland LE BLOA, Vice-Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat
M. Yves-Claude GUILLOU, Vice-Président, représentant le Président du Parc naturel régional d'Armorique (PNRA)

Excusés :

M. le représentant de la Chambre de commerce et d'Industrie métropolitaine Bretagne Ouest
Mme Nadine SAOUTI, Conseil économique, social et environnemental régional
Lieutenant Colonel Renaud QUEMENEUR, représentant du Service départemental d'incendie et de secours – SDIS 29

Membres de la CLI à voix consultative présents :Représentants de l'exploitant :

M. Jean CUCCINIELLO, Chef de l'Aménagement de Brennilis – EDF site de l'installation nucléaire de base des monts d'Arrée
Mme Catherine YAZBEK-CHAPUIS, Attachée Communication Délégation Régionale Bretagne d'EDF
M. Alexandre PLOUGOULEN, Attaché Communication EDF – DP2D – EDF site de l'installation nucléaire de base des monts d'Arrée

Représentants du Conseil départemental du Finistère :

M. Jacques BRULARD, Directeur de l'Aménagement, de l'Agriculture, de l'Eau et de l'Environnement (DAAEE)
Mme Françoise RICHARD, chargée de l'information environnement - service ressource - Direction de l'Aménagement, de l'Agriculture, de l'Eau et de l'Environnement (DAAEE)
M. Baptiste LE COZ, Cabinet des Elus

Membres à voix consultative excusés :Représentants des services de l'Etat :

M. Eric DAVID, directeur départemental de la protection des populations (DDPP)

Représentants de l'autorité de sûreté nucléaire

Mme Hélène HERON, chève de la division de Caen ASN
M. Laurent PALIX, adjoint au chef de la division de Caen ASN
Mme Naïma SEFSOUF, chargé du suivi de projet de démantèlement de Brennilis

Représentants de l'exploitant :

M. Christophe HERVÉ, délégué régional d'EDF en Bretagne
M. Sylvain GRANGER, Directeur de la DP2D
M. Gilles GIRON, Directeur de projet à la DP2D
M. Christian TAILLEBOIS, Communication Déconstruction et Gestion des Déchets